

COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ-DE-CRUZIÈRES

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 19 Mars 2014

Membres en exercice : 10
Présents : 09
Votants : 09 (1 procuration)

L'an deux mille quatorze, et le 19 Mars à 20h30, le conseil municipal de la commune de Saint André de Cruzières dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Manuel GARRIDO, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 14/03/2014
Date d'affichage : 14/03/2014

Présents : Jean-Manuel GARRIDO, Yolande LAVAL, Jean-Claude ESPERANDIEU, Bernard DUCROS, Muriel CAUSSE, Gérard DELROT, Didier CHALOIN, Fabrice COURBON, Marc ROBERT.

Absente : Isabelle AUGERAS

Secrétaire de séance : Gérard DELROT est désigné comme le secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1/ **Compte de Gestion 2013**
- 2/ **Compte Administratif 2013**
- 3/ **Transfert de l'Agence Postale**
- 4/ **Adhésion de la CDC Hautes Cévennes au Syndicat ABCEZE**

1/ Compte de Gestion 2013

Madame LAVAL, adjointe au maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Monsieur le Trésorier, Albert THOMAS sollicite du Conseil Municipal l'approbation de sa gestion 2013.

Après rapprochement du compte de gestion et du compte administratif, il apparaît que le Receveur a bien repris, dans ses écritures, le montant du solde figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Vote Pour à l'unanimité.

2/ Compte Administratif 2013

La séance étant ouverte, Madame Yolande LAVAL première adjointe présente le compte administratif 2013 :

INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
RESULTATS REPORTES		165 278.00
ANNEE 2013	321 830.19	82 493.59
TOTAUX	321 830.19	247 771.59

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
RESULTATS REPORTES		214 190.00
ANNEE 2013	343 165.53	495 383.51
TOTAUX	343 165.53	366 407.98

Vote : Pour : 7 Abstention : 1

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité dans un second temps l'affectation de la somme 284 210.92 au compte 1068 – excédents de fonctionnement capitalisés (recette d'investissement) ainsi que la somme de 82 197.06 au compte 002 – excédent de fonctionnement reporté.

Vote Pour à l'unanimité.

3/ Transfert de l'Agence Postale

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un courrier en date du 18 décembre dernier émanant de la direction de la Poste. Ce courrier rappelle qu'une convention lie la collectivité avec la Poste pour une durée de 9 ans. La gestion matérielle de l'APC incombe à la commune. Elle s'engage à fournir un local pour l'exercice des activités de l'agence. Il s'avère que dans les faits, la gérance a été confiée à un débitant de tabac qui assure ces opérations postales dans ses propres locaux. Une telle situation n'entre pas dans le cadre strictement défini par la convention qui nous lie avec la Poste. Cette dernière nous demande de régulariser cette situation avant le 1^{ier} juin 2014 et de confier la gestion de cette APC à un agent communal, dans des locaux communaux. A défaut de régularisation dans le délai imparti, la Poste se verra contrainte de procéder à la résiliation de la convention aux torts de la commune et entraînera la suppression de l'APC.

A la suite, Mme Romieux a été reçue en Mairie, en présence de Mme Laval et de Mr le Maire. Au cours de l'entretien et après lui avoir donné connaissance du courrier, il lui a été demandé de prendre position sur le transfert de l'APC vers la Mairie.

En date du 18 Février 2014, Mme Romieux nous informe par courrier qu'elle ne désire pas renouveler son contrat et assurer cette charge dans les locaux de la Mairie. En conséquence, Mr le Maire propose aux membres du conseil municipal de transférer l'agence postale communale à compter du 15 juillet 2014 correspondant à la fin du contrat de Mme Romieux pour 10 heures de travail hebdomadaire, en accord avec la Poste.

Le Maire souhaiterait que la nouvelle APC fonctionne avec des amplitudes horaires mieux adaptées en relation avec l'accueil du public de la Mairie. Ainsi, l'APC pourrait être ouverte au public tous les jours de la semaine du lundi au vendredi de 09 heures 30 à 12 heures, soit au total 12 heures 30. Actuellement, les jours d'ouverture sont les lundis, les mardis, les jeudis et les vendredis de 10 heures à 12 heures 30, soit au total 10 heures.

Il précise que la direction de la Poste financera une première dotation d'un montant de 1.500 € pour l'installation du mobilier et le transfert de la ligne télécom. Dans le but commun de répondre aux besoins des habitants de la commune et de St Sauveur de Cruzières, il demande le transfert de l'APC.
Vote Pour à l'unanimité. L'agence postale communale sera transférée dans les locaux de la Mairie à partir du 15 juillet 2014, avec des amplitudes horaires de 09 heures 30 à 12 heures du lundi au vendredi.

4/ Adhésion de la CDC Hautes Cévennes au Syndicat ABCEZE

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal la demande d'adhésion au Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin versant de la Cèze de la Communauté des communes des Hautes Cévennes. Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, il appartient à chaque collectivité adhérente au Syndicat AB Cèze de délibérer à son tour sur cette demande.

Vote Pour à l'unanimité

**L'ordre du jour étant épuisé,
Levée de séance à 21h40**

Le Maire,
Jean-Manuel GARRIDO